

# Bordereau de signature

## ARR2018\_0193



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie_vl, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	27/08/2018	 Visa
actes actes-mairie_vl, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	27/08/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-08-27)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // arrete\_mairie

# VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE/ SERVICE URBANISME ET POLITIQUE DE LA VILLE  
REF : YD/OV

ARR2018\_ 0193 -

## ARRETE

**OBJET : ARRETE AUTORISANT L'ASSOCIATION LA BRECHE A UTILISER LE CITY STADE DE L'ESPLANADE FRANCOIS MITTERRAND POUR L'ORGANISATION D'UN TOURNOI DE FOOTBALL LE MERCREDI 29 AOUT 2018, DE 16 HEURES A 20 HEURES 30.**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

**CONSIDERANT** la demande formulée par l'équipe de prévention spécialisée Le Fil Noisiel de l'association La Brèche, en vue d'organiser un tournoi de football le mercredi 29 août dans le city stade de l'esplanade François Mitterrand, de 16 heures à 20 heures 30,

**CONSIDERANT** que la manifestation organisée se déroule sur le domaine public,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'assurer le bon déroulement de la manifestation (tranquillité, sécurité et bon ordre),

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** L'association La Brèche est autorisée à organiser un tournoi de football dans le city stade de l'esplanade François Mitterrand le mercredi 29 août 2018 de 16 heures à 20 heures 30.

**ARTICLE 2 :** L'association appliquera les prescriptions suivantes :

- Nettoyer et remettre en état les lieux
- Respecter la tranquillité publique
- Prendre les précautions nécessaires pour assurer la sécurité des personnes (participants et tiers).

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera affiché sur place pendant tout le temps du déroulement de la manifestation.

1/2



# VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n°2018\_0193 -

Autorisant l'association La Brèche à utiliser le city stade de l'esplanade François Mitterrand pour l'organisation d'un tournoi de football le mercredi 29 août de 16 heures à 20 heures 30.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- M. le Commissaire divisionnaire du Commissariat de Police de Paris - Vallée de la Marne,
- M. le Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Lognes,
- M. le Maire-adjoint chargé de l'Urbanisme, des Transports et de l'Environnement,
- M. le Maire-adjoint chargé des Travaux et de la Tranquillité publique,
- M. le Maire-adjoint chargé des Finances, des Marchés publics et de la Vie des Quartiers,
- Mme la Maire-adjointe chargée de la Jeunesse, de la Citoyenneté et des Activités Périscolaires,
- Mme la Maire-adjointe chargée de l'Animation, du Droit des Femmes et du Jumelage,
- Le Service de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville,
- Les agents de la Police Municipale,
- Le Service jeunesse,
- Les Services Techniques (voirie/espaces verts),
- L'association La Brèche

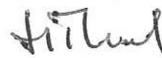
chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

**ARTICLE 6** : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de sa transmission au représentant de l'Etat et de son affichage ou publication.

Fait à Noisiel, le 24 AOUT 2018

Le Maire,  
Pour le Maire empêché et par suppléance,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint



Sithal TIENG

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	27 AOUT 2018
Affiché le	27 AOUT 2018
Notifié le	28 AOUT 2018
Publié le	27 AOUT 2018

2/2

